

RÈGLEMENT RCA16 210002

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA16 210002

Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des rénovations à divers bâtiments municipaux

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 décembre 2016.

QUE copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 21 décembre 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement